

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELECTUELLES

Groupement de commandes

\_\_\_\_\_\_\_\_

Contrôles réglementaires, diagnostics techniques et immobiliers

LOT 1 – Vérifications périodiques et contrôles techniques

N° 25-M-S3Y-040-01

Acte d’engagement

Coordonnateur du groupement de commandes

Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence

Palais de la Bourse

9 La Canebière

CS21856

13221 MARSEILLE Cedex 01

**SOMMAIRE**

1 - Identification de l'acheteur 3

2 - Identification du co-contractant 3

3 - Dispositions générales 5

3.1 - Objet 5

3.2 - Mode de passation 5

3.3 - Forme de contrat 5

4 - Prix 5

5 - Durée de l'accord-cadre 5

6 - Paiement 5

7 - Nomenclature(s) 7

8 - Clause de probité 7

9 - Charte d’achats responsables entre la CCIAMP et ses partenaires 7

10 - Signature 9

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS 11

# 1 - Identification de l'acheteur

**Membres du groupement de commande** :

* Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence (CCIAMP)
* SASU Anse de la Réserve
* SASU Les Escampons
* SCI Bastide Grand Pré
* SA ESCM

**Coordonnateur du groupement de commandes** :

Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence (CCIAMP)

**Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances** :

**Ordonnateur** : M. le Président de la CCIAMP

**Comptable assignataire des paiements** : M. le Vice-Président-Trésorier de la CCIAMP

# 2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Prestations Intellectuelles et conformément à leurs clauses et stipulations ;

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Le signataire (Candidat individuel), |

|  |  |
| --- | --- |
| M / Mme |  |
| Agissant en qualité de |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ; |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom commercial et dénomination sociale |  |
| Adresse |  |
| Courriel |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Numéro de SIRET |  |
| Code APE |  |
| Numéro de TVA intracommunautaire |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | engage la société ..................................... sur la base de son offre ; |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom commercial et dénomination sociale |  |
| Adresse |  |
| Courriel |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Numéro de SIRET |  |
| Code APE |  |
| Numéro de TVA intracommunautaire |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Numéro de SIRET |  |
| Code APE |  |
| Numéro de TVA intracommunautaire |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Le mandataire (Candidat groupé), |

|  |  |
| --- | --- |
| M / Mme |  |
| Agissant en qualité de |  |

désigné mandataire(1) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | du groupement solidaire |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | solidaire du groupement conjoint |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | non solidaire du groupement conjoint |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom commercial et dénomination sociale |  |
| Adresse |  |
| Courriel |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Numéro de SIRET |  |
| Code APE |  |
| Numéro de TVA intracommunautaire |  |

S'engage, au nom des membres du groupement (2), sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

# 3 - Dispositions générales

## 3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne des prestations de contrôles techniques avant réception des travaux et des vérifications périodiques réglementaires sur les installations techniques de l’ensemble des bâtiments du groupement telles que définies au CCTP.

## 3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est **l'appel d'offres ouvert**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 3.3 - Forme de contrat

**L'accord-cadre relatif au lot 1 avec un seuil maximum annuel de 160 000 € HT**est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

# 4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Désignation | Maximum HT annuel pour le groupement |
| VERIFICATIONS PERIODIQUES ET CONTROLES TECHNIQUES | **160 000,00 €** |

Le montant sera identique pour chaque période de reconduction.

# 5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

1. Cocher la case correspondant à votre situation
2. Annexe 1 est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

# 6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants (Joindre également un RIB) :

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaire du compte |  |
| Prestations concernées |  |
| Domiciliation |  |
| Code banque |  |
| Code guichet |  |
| N° de compte |  |
| Clé RIB |  |
| IBAN |  |
| BIC |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaire du compte |  |
| Prestations concernées |  |
| Domiciliation |  |
| Code banque |  |
| Code guichet |  |
| N° de compte |  |
| Clé RIB |  |
| IBAN |  |
| BIC |  |

En cas de groupement, le paiement est effectué sur 1 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | un compte unique ouvert au nom du mandataire ; |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document. |
|  |  |

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

# 7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 71631300-3 | Services de contrôle technique de bâtiments |
| 71300000-1 | Services d'ingénierie |

# 8 - Clause de probité

Il est rappelé que la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix Marseille Provence (CCIAMP), en tant qu'établissement public administratif de l'Etat et coordonnateur du groupement de commande, est soumise aux dispositions de la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite " loi Sapin II".

Le respect des dispositions de cette Loi est essentiel pour garantir la transparence et l'intégrité des relations entre les parties contractantes ; la CCIAMP et le titulaire du présent marché.

En vertu du présent marché, le titulaire s'engage formellement à ne pas commettre d'actes de corruption, à ne pas se livrer à des pratiques de conflit d'intérêts, et à maintenir une conduite exemplaire en matière d'intégrité et de probité.

Le titulaire s'engage également à informer immédiatement la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix Marseille Provence (CCIAMP), par écrit de toute situation, avérée ou potentielle, susceptible de compromettre la probité ou de constituer un manquement à l'éthique, incluant, sans s'y limiter, des situations de corruption ou de conflit d'intérêt.

Dans le cadre de son dispositif d’évaluation de l’intégrité de ses tiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix Marseille Provence (CCIAMP) pourra transmettre au titulaire un questionnaire dédié à l'éthique des affaires, et notamment aux sujets de Lutte Anti-corruption et Trafic d’influence, à l’entrée en relation d’affaire et tout au long de cette relation.

Le titulaire reconnait que tout manquement aux stipulations du présent article devra être considéré comme un manquement grave autorisant la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix Marseille Provence (CCIAMP) à résilier le présent marché sans préavis ni indemnité.

# 9 - Charte d’achats responsables entre la CCIAMP et ses partenaires

La CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence (CCIAMP), convaincue de l’importance du développement durable pour le territoire, les entreprises et elle-même, a identifié le rôle central et stratégique de la fonction achats.

En cohérence avec sa politique achats et dans le respect du Code de la Commande Publique, la CCIAMP s’engage à intégrer, de manière proactive, progressive et pérenne dans l’ensemble de ses catégories d’achats, des exigences sociales et environnementales tout en intégrant les impératifs économiques.

En tant qu’acteur responsable, la CCIAMP invite ses partenaires économiques, quelle que soit leur taille, à s’engager et à agir à ses côtés en adhérant à cette Charte.

Cet engagement réciproque et transparent s’inscrira dans une optique d’amélioration continue et de progrès partagés. Il permettra un échange et une diffusion des bonnes pratiques, à cet effet des bilans réguliers seront effectués sur la base des principes et des engagements respectifs.

**Engagements de la CCIAMP**

La CCIAMP s’engage dans une démarche d’achats responsables visant les objectifs suivants

* + **Identifier au mieux le juste besoin** en raisonnant en termes de résultat et non de moyen
  + **Optimiser le coût global des achats** en tenant compte des coûts d'utilisation et de fin de vie
  + **Privilégier des solutions durables** et peu impactantes sur l'environnement
  + **Encourager l’innovation** sous toutes ses formes par la rédaction de cahiers des charges fonctionnels et ouverts aux variantes
  + **Respecter les délais de paiement** contractuels

L’éthique de cette démarche s’appuie sur des relations transparentes, respectueuses, suivies et évaluées avec ses fournisseurs, ce qui exclut tout avantage personnel et conflit d'intérêt potentiel.

Pour mettre en œuvre cette démarche, la CCIAMP s’appuie sur les possibilités offertes par le Code de la commande publique (marchés réservés, critères d’évaluation et exigences sur le développement durable…).

La CCIAMP sensibilisera son personnel aux achats responsables et associera ses prestataires à une démarche de progrès commune, ce qui permettra d’identifier les opportunités d’améliorations en relation avec la nature du contrat qui les lie.

Pour mesurer l’efficacité des actions, des indicateurs-clés seront mis en place pour les achats les plus stratégiques.

Un suivi annuel des performances de ces indicateurs sera fait avec le prestataire afin d’identifier les pistes de progrès.

**Engagements du prestataire**

En adhérant à cette charte, le prestataire s’engage à :

* + **Répondre, dans le respect des principes de la charte**, aux objectifs et engagements contractuels
  + **Être force de propositions** sur la durée de la relation commerciale, notamment en termes d’innovation sous toutes ses formes
  + **Adopter une bonne pratique** des affaires et notamment en matière de transparence dans les échanges contractuels
  + **Appliquer une politique responsable** au sein de son entreprise dans le respect des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (3).
  + **Encourager l’application des 17 objectifs** de développement durable des Nations Unies par ses propres fournisseurs et sous-traitants.
  + **Accepter la possibilité de recevoir des auditeurs** externes ou internes chargés d'attester le respect de ces principes.

(3)

# 10 - Signature

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A .............................................

Le .............................................

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement (4)

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

La présente offre est acceptée

A Marseille

Le .............................................

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur,

habilité par la décision en date du 5 septembre 2025

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
|  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | La totalité du bon de commande n° ........ afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
|  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
|  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
|  |  |

et devant être exécutée par : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . en qualité de :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | membre d'un groupement d'entreprise |
|  |  | sous-traitant |

A . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

**Signature** (4)

(4) Date et signature originales

|  |
| --- |
| ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Désignation de l'entreprise | Prestations concernées | Montant HT | Taux  TVA | Montant TTC |
| Dénomination sociale :  SIRET : ………………………….….Code APE…………  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
| Dénomination sociale :  SIRET : ………………………….….Code APE…………  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
| Dénomination sociale :  SIRET : ………………………….….Code APE…………  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
| Dénomination sociale :  SIRET : ………………………….….Code APE…………  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
| Dénomination sociale :  SIRET : ………………………….….Code APE…………  N° TVA intracommunautaire :  Adresse : |  |  |  |  |
|  | Totaux |  |  |  |